



L'ESSOR Recrute

Intitulé du poste : **Accompagnant Educatif Social (H/F)**

Date de dépôt de l'annonce : 04/03/2026

Date de fin de validité de l'annonce : 19/02/2028

Lieu d'affectation : Falaise

Date de prise d'emploi : 15/03/2026

Expérience : Souhaitée

Connaissance : Diplôme d'État

Type de contrat : CDI

Etablissement : TERRES DE GUILLAUME

Description de l'annonce :

A propos de l'association :

L'Association L'ESSOR, reconnue d'utilité publique, regroupe 50 établissements et services, avec près de 1000 salariés œuvrant dans le secteur social et médico-social. Pour plus d'informations, visitez notre site web : www.essor.asso.fr

L'ESSOR Terres de Guillaume, regroupant un ESAT, un FH, un SAVS et un SASLA recherche pour son **service Habitat**, situé à **Falaise** (14), un :

Accompagnant Educatif Social (H/F)

CC 1966

CDI TEMPS PLEIN

Date de prise d'emploi : Avril 2026

Missions :

- Contribuer au bien-être de la personne accompagnée dans toutes ses dimensions,
- Accompagner les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne,
- Collaborer à l'élaboration et à la régulation des projets personnalisés des résidents,
- Maintenir ou développer leurs compétences sociales pour participer au mieux à leur inclusion dans leur bassin de vie.

Profil :

- Le professionnel recruté devra avoir dans toutes ses attitudes une démarche respectueuse envers les adultes en situation de handicap accueillis et dans tous ses actes,
- Qualités relationnelles : communication, respect, écoute, prise de recul, rigueur et ponctualité,
- Capacités d'observation et de transmission,
- Capacité à mettre en place les décisions de la direction et le respect des règles,
- Permis B nécessaire,
- Expérience souhaitée.

Nous vous offrons :

- Une rémunération selon la classification de la convention collective 66
- Des formations continues pour vous permettre d'évoluer au sein de notre structure
- Un environnement de travail dynamique et respectueux
- De nombreux avantages : Mutuelle prise en charge à 100% par l'employeur, œuvres sociales, congés extralégaux, prime mobilité vélo et prise en charge à 50% des frais de transports, congés annexes (congés enfants malades avec maintien de la rémunération)